



# CAHIER DES CHARGES

## COMPÉTITIONS

---

Le Cahier des Charges constitue la base des règles et directives pour l'organisation des compétitions départementales.

Il définit les obligations et responsabilités réciproques des différents partenaires selon les règlements en vigueur.

### CANDIDATURE À UNE COMPÉTITION DÉPARTEMENTALE

Tout organisateur devra déposer sa candidature en pleine connaissance du présent cahier des charges au siège du CDK56 et être à jour de sa cotisation fédérale.

Un exemplaire sera téléchargeable sur [le site Internet du département](#).

La structure retenue signera une convention avec le CDK56

### 1) STRUCTURE D'ACCUEIL

La structure d'accueil doit être **chauffée et d'une capacité suffisante** pour accueillir la compétition et le public, soit 200 places minimum, et répondre aux [normes de sécurité en vigueur](#) pour l'organisation d'une manifestation sportive.

#### a. Aires de compétition

La Commission Sportive indiquera au club organisateur le nombre nécessaire de surfaces réglementaires de compétition qui peut varier de 3 à 4 selon l'importance de la compétition.

*Rappel : L'aire de compétition est constituée d'une surface de 8x8m de combat et d'un mètre de sécurité de chaque côté. L'aire total est de 10x10m*

#### b. Vestiaires

Les vestiaires séparés H/F doivent être en nombre suffisant par rapport au nombre de compétiteurs attendus.

#### c. Salle/Aire d'échauffement

S'il n'existe aucune salle annexe pouvant être réservée à l'échauffement des compétiteurs, il conviendra d'organiser celui-ci dans un endroit approprié de la salle.



# CAHIER DES CHARGES

## COMPÉTITIONS

---

### d. Salle Repas

Des repas **chauds** pour les arbitres et les officiels sont fournis par le club organisateur.

*Après validation du devis par le CDK56.*

[competition@cdk56.fr](mailto:competition@cdk56.fr)

### a. Restauration arbitres / officiels

Les officiels et les arbitres disposent de tickets pour leurs consommations de café.

Le club pourra être remboursé de ces consommations sur restitution des tickets après la compétition.

Une fontaine à eau et des gobelets sera mise à disposition par le club organisateur pour les arbitres et officiels (2x5 Litres).

## 2) LE MATÉRIEL

### a. Les tatamis

Le club organisateur a à sa charge de prendre et de ramener les tatamis au lieu de stockage.

*Si le lieu est à plus de 50 km du lieu de stockage, le CDK56 verse une aide exceptionnelle de transport de 60 €.*

### b. Le matériel arbitrage

Le matériel d'arbitrage est transporté par la commission sportive.

### c. Podium/Récompenses

Le podium doit être fourni par le club organisateur. Il est obligatoire et doit permettre la remise des récompenses.

Une table sera prévue par le responsable afin de préparer les coupes, médailles par catégories.

Les médailles sont fournies par le CDK56.

### d. Les tables et chaises

Les tables et les chaises doivent être en nombre suffisant.

- Chaque tatami devra comporter 1 table et 7 chaises.



# CAHIER DES CHARGES

## COMPÉTITIONS

---

- La zone officielle comportera 2 tables pour la Commission Sportive et 1 table pour les élus.
- La zone médical devra comporter 1 table et 1 chaise pour le médecin.

### e. Sonorisation

La salle de compétition doit obligatoirement être sonorisée. Il est indispensable de prévoir au minimum 1 microphone dont 1 sans fil (avec ses batteries de rechange). Si possible, la sonorisation doit permettre de couvrir les espaces réservés à l'échauffement.

### f. Matériel informatique

Le CDK56 prévoit son matériel informatique.

### g. Le personnel

Mettre à disposition du responsable de la Commission Sportive le personnel nécessaire :

- 3 personnes par tatamis. pour équiper les enfants (plastron, casque etc.)
- 2 personnes pour les entrées payantes.
- Le médical pour la compétition sera géré par le CDK56

### h. Fléchage / Publicité

Le fléchage doit être mise en place de manière claire et doit permettre l'orientation des participants quelque soit l'itinéraire.

Les médias locaux doivent être contactés par le club organisateur.

## 3) PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

### Prise en charge du CDK56

Une aide de 150€ est accordée au club organisateur pour couvrir les frais (locaux, matériel,...).

*L'aide sera accordé à condition que le cahier des charges compétitions soit respecté.*



# CAHIER DES CHARGES COMPÉTITIONS

## FICHE RÉCAP

CAHIER DES CHARGES	Préparation	Installation	Validation
<a href="#">Aire de compétition</a>			
<a href="#">Vestiaires</a>			
<a href="#">Salle d'échauffement</a>			
<a href="#">Salle repas</a>			
<a href="#">Restauration Arbitres/officiels</a>			
<a href="#">Podium</a>			
<a href="#">Tables</a>			
<a href="#">Chaises</a>			
<a href="#">Sonorisation</a>			
<a href="#">Personnel</a>			
<a href="#">Fléchage</a>			
<a href="#">Publicité</a>			